

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 44  
Absent.e.s ..... 01

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2021-09-18c-ST :** Rétrocession et classement d'une voirie située entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue Pierre Grange dans le domaine public routier communal

## SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **le trente septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-quatre septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE\*, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET\*\*, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

M. SEYE* (départ au point 14)	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme LELU	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CLERGET** (arrivé au point 5)	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme. INDJA	a donné mandat à	Mme. CAZALS

### ABSENT.E.S

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

## **Délibération n°2021-09-18c-U**

Rétrocession et classement d'une voirie située entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue Pierre Grange dans le domaine public routier communal

### **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2241-1 et L.1311-9,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants et l'article L.318-3,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Fontenay-sous-Bois dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015, modifié par les délibérations n°18-08 du 14 février 2018, n°19-09 du 18 février 2019 et n°20-159 du 08 décembre 2020 du Conseil de territoire de ParisEstMarne&Bois, et mis à jour par les arrêtés n°2018-A-338 du 17 décembre 2018, n°2019-A-35 du 28 janvier 2019, n°2020-A-150 du 17 mars 2020 et n°2021-A-143 du 23 mars 2021,

**VU** la déclaration préalable n° DP 094 03319 N4365 relative à la division cadastrale des parcelles cadastrées section AM numéros 404, 405, 406, 443, 444, 452, 453, 454, accordée en date du 20 décembre 2019,

**CONSIDERANT** l'acte authentique de vente entre la Société Civile Immobilière dénommée JOYA, représentée par la société IVANHOE EUROPE MANAGEMENT et la Commune de FONTENAY-SOUS-BOIS portant sur la cession à l'euro symbolique d'une voie cadastrée section AM numéros 403, 479, 481, 487, 489, 491, 494, 496, d'une contenance d'environ 941 m<sup>2</sup>, située entre les immeubles de bureaux et de logements reliant l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue Pierre Grange,

**CONSIDERANT** le document d'arpentage publié au service de la publicité foncière le 20 juillet 2020, volume 2020P, n°4317,

**CONSIDERANT** que la livraison de la future voie est envisagée le 9 octobre 2022 et que la réitération de l'acte authentique n'interviendra qu'à l'issue de l'achèvement de la voie,

**CONSIDERANT** que la voirie rétrocédée composée des parcelles cadastrées section AM numéros 403, 479, 481, 487, 489, 491, 494, 496, d'une contenance d'environ 941 m<sup>2</sup>, sera intégrée au domaine public routier de la commune, à l'issue de la réitération de l'acte authentique,

### **A L'UNANIMITE**

### **DECIDE**

**Article 1** : autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique entre la Société Civile Immobilière dénommée JOYA représentée par la société IVANHOE EUROPE MANAGEMENT et la Commune de Fontenay-sous-Bois portant sur les parcelles cadastrées section AM numéros 403, 479, 481, 487, 489, 491, 494, 496, d'une contenance d'environ 941 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique ;

**Délibération n°2021-09-18c-U**

Rétrocession et classement d'une voirie située entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue Pierre Grange dans le domaine public routier communal

**Article 2 :** de classer les parcelles cadastrées AM numéros 403, 479, 481, 487, 489, 491, 494, 496, d'une contenance d'environ 941 m<sup>2</sup>, dans le domaine public routier communal ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriétés.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
*Maire*

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... - 6 OCT. 2021 .....  
Publication  
le ..... - 6 OCT. 2021 .....  
Notification  
le ..... - 6 OCT. 2021 .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



